



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation**

Le mercredi 29 novembre 2006 — Vol. 39 N° 9

Élection de la vice-présidente

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation**

Le mercredi 29 novembre 2006 — Vol. 39 N° 9

Table des matières

Élection de la vice-présidente, Mme Louise Harel

1

Intervenants

Mme Fatima Houda-Pepin, présidente

Mme Hélène Robert

Le mercredi 29 novembre 2006 — Vol. 39 N° 9

Élection de la vice-présidente

(Onze heures onze minutes)

La Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je constate que nous avons quorum. Je déclare ouverte la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, au début de la présente législature, que la vice-présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le ou la vice-président-e de chaque commission est élu-e à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection de la vice-présidente,
Mme Louise Harel**

Alors, je suis prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-président, vice-présidente.

Mme Robert: ...Mme la Présidente, conformément à notre règlement, je propose que la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Mme Louise Harel, soit élue vice-présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour la durée de son mandat.

La Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci beaucoup. Alors, étant donné que Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve accepte de relever ce défi, on lui souhaite la bienvenue, et je la déclare élue vice-présidente de la commission.

Alors, évidemment, je constate qu'il n'y a pas d'autre député qui souhaite se porter pour le poste, hein, n'est-ce pas? D'accord. Donc, je déclare la députée d'Hochelaga-Maisonneuve élue vice-présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Bravo!

Alors, les travaux de la Commission de l'agriculture et des pêcheries sont ajournés sine die. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 11 h 13)